

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 4 novembre 2024, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour
M^{me} Emilie Dionne
M^{me} Marie-Claude Godin
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière et M^{me} Chantale Guy, adjointe au greffe.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

274-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbaux - Séance ordinaire du 7 octobre 2024 et séance extraordinaire du 22 octobre 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 72 heures avant la présente séance, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

275-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tels que rédigés, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 22 octobre 2024.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

276-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 9 octobre 2024 au 31 octobre 2024, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 29 octobre 2024 ainsi qu'au journal des salaires d'octobre 2024, le tout totalisant une somme de 1 750 358,01 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 5 538 134,65 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Transferts budgétaires au 30 septembre 2024

277-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les transferts budgétaires proposés dans le document dont copie demeure ci-annexée, et d'autoriser M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à procéder aux inscriptions pertinentes aux livres de la Ville.

États comparatifs des revenus et dépenses – Dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, dépose devant ce conseil deux états comparatifs. Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2024, et ceux de la même période pour l'exercice précédent. Le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Réhabilitation par gainage structural d'une conduite d'aqueduc sur la 13^e avenue Saint-Jean

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage de la conduite d'eau potable de la 13^e avenue Saint-Jean ont été effectués;

CONSIDÉRANT qu'un bris a été détecté lors de la pressurisation de la conduite et que cette dernière était endommagée dans toute son intégralité;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, émise en date du 25 octobre 2024;

278-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de service de la société Foraction inc. pour des travaux de réhabilitation par gainage structural d'une conduite d'aqueduc sur la 13^e avenue Saint-Jean et de décréter, à cette fin une dépense maximale de 53 404 \$, toute taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville;

QUE la présente résolution et l'offre de service numéro R-0698 fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Fourniture d'aqueduc temporaire sur la 13e avenue Saint-Jean

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage de la conduite d'eau potable de la 13^e avenue Saint-Jean ont été effectués;

CONSIDÉRANT que le nettoyage a occasionné la perforation de la conduite dans toute son intégralité;

CONSIDÉRANT que ce bris nous empêche de fournir de l'eau aux citoyens de cette Avenue;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, émise en date du 25 octobre 2024;

279-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de service numéro 25481-0, de la société Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. pour l'installation d'une conduite pour l'alimentation temporaire, sans protection incendie, sur la 13^e avenue Saint-Jean, et de décréter, à cette fin une dépense maximale de 5 950 \$, toute taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville;

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ou à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Servitude en faveur de la Ville - Rue de Coutances

280-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière octroie à M^e Nathalie Adams, le contrat relatif à la préparation des actes de servitude requis en lien avec les terrains du nouveau développement résidentiel de la rue de Coutances et décrète à cette fin une dépense maximale de 7 500 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 2-2023.

QUE M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 2-2023.

Isabelle Lemieux, trésorière

Politique sur les modalités de vente des terrains – Modifications

ATTENDU que la Ville a adopté une Politique sur les modalités de vente des terrains du développement résidentiel du secteur de la rue du Verger;

ATTENDU que la Ville désire modifier sa politique afin d'alléger certaines règles neutres et objectives pour régir la vente des terrains situés dans le développement domiciliaire du secteur de la rue du Verger;

ATTENDU que la Ville s'est adjoint des services d'un courtier immobilier afin de coordonner la vente des terrains, et que le courtier ainsi mandaté sera responsable d'appliquer cette politique;

281-2024 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, telle que rédigée, les modifications de la Politique sur les modalités de vente des terrains du développement résidentiel du secteur de la rue du Verger;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Centre Bombardier – Bail en faveur de Hockey mineur du Kamouraska inc.

282-2024 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le bail aux termes duquel la Ville de La Pocatière loue à Hockey mineur du Kamouraska inc. le local numéro 19 et les rangements numéros 22, 26 et 82 du Centre Bombardier, pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2026, et ce, aux conditions et loyer stipulés audit bail;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Centre Bombardier – Bail en faveur du Club de patinage artistique de La Pocatière inc.

283-2024 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le bail aux termes duquel la Ville de La Pocatière loue au Club de patinage artistique de La Pocatière inc. le local numéro 68 et les rangements numéros 23, 26 et 63 du Centre Bombardier, pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2026, et ce, aux conditions et loyer stipulés audit bail;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Sécurité civile – Entente relative à l'établissement d'une entraide mutuelle en matière de sécurité civile

284-2024 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'entente relative à l'établissement d'une entraide mutuelle en matière de sécurité civile à intervenir entre la Ville de La Pocatière, la Résidence des Bâisseurs de La Pocatière ainsi que les édifices gérés par l'Office municipal d'habitation de Kamouraska Est, par laquelle les parties déterminent les modalités entourant la prestation mutuelle d'aide en matière de sécurité civile dans l'éventualité d'un sinistre, pour une période d'un an à compter de la signature de l'entente, laquelle est renouvelable automatiquement et indéfiniment;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) - Reddition de compte final

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des instructions relatives à la reddition de comptes finale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT la lettre de confirmation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), datée du 21 juin 2021, confirmant l'admissibilité de la Ville à une subvention totalisant 160 401 \$ dans le cadre du PRABAM;

CONSIDÉRANT que la ville doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme mentionné au document du Ministère à cet effet;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme que les travaux à l'Hôtel de Ville sont complétés conformément aux spécifications du programme de subvention;

285-2024 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) au montant de 160 401 \$ pour la rénovation de bâtiments municipaux;

D'ENTÉRINER et DE CONFIRMER la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale et réalisés à l'Hôtel de Ville;

D'ATTESTER que les dépenses encourues et payées pour la réalisation des travaux visés bénéficiant de la contribution gouvernementale ont été octroyés dans le respect des lois, règlements et normes en vigueur incluant le règlement de la gestion contractuelle de la Ville;

DE TRANSMETTRE la présente résolution ainsi que l'ensemble des documents exigés dans le cadre du PRABAM au MAMH;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Guignolée de l'option Médias du Cégep de La Pocatière - 12^e édition - Barrage routier

286-2024 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la tenue d'une activité de type barrage routier lors de la grande Guignolée des médias, par l'option Médias du Cégep de La Pocatière, le jeudi 5 décembre 2024, entre 8 h et 16 h, à l'intersection de la 1^{re} rue Poiré et de la 6^e avenue Pilote. Les dons amassés à cette occasion seront remis à l'organisme Moisson Kamouraska. Cette autorisation est conditionnelle au respect, par les organisateurs, de toutes les conditions énoncées pour une telle activité au règlement numéro 4-2024 de la Ville de La Pocatière, relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants. Sujet également à ce que les organisateurs obtiennent l'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec avant la tenue de l'événement et qu'ils se conforment à toutes procédures ou exigences du MTQ et de la Sûreté du Québec pour la tenue de tels événements;

D'AUTORISER la sortie, à cette occasion, des Travaux publics de la Ville pour l'installation et la désinstallation du barrage routier.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Programme de subvention de fonctionnement des SRCC – Distribution

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un montant de 10 000 \$ dans les sommes prévues au budget pour le programme de subvention des SRCC pour le fonctionnement;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par M^{me} Anny Morin, directrice des SRCC, dans une fiche synthèse datée du 21 octobre 2024;

287-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER les subventions suivantes aux organismes ci-après identifiés, savoir :

Association du baseball mineur de La Pocatière inc.	553 \$
Hockey mineur du Kamouraska inc.	2 728 \$
Club de patinage artistique de La Pocatière inc.	863 \$
Gymnastique Gymagine inc.	5 338 \$
Club de judo La Pocatière	444 \$
Comité des répondants de l'Escadron 761 Région du Kamouraska	74 \$

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Convention collective 2020-2024 – Lettre d'entente numéro 4

CONSIDÉRANT qu'au terme de la résolution numéro 198-2021, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 août 2021, la Ville de La Pocatière (la Ville) a signé la convention collective 2020-2024 (la Convention) avec le Syndicat des employés de services publics de Kamouraska (CSN) (le Syndicat);

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de régulariser l'horaire de travail des employés travaillant à l'entretien des sentiers du Boisé Beaupré;

CONSIDÉRANT que l'article 16 « Heures de travail » de la présente convention ne prend pas en compte les employés d'entretien du Boisé Beaupré créant un vide dans la Convention collective;

288-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, ainsi rédigée, la lettre d'entente numéro 4 à intervenir entre la Ville de La Pocatière et le Syndicat des employés de services publics de Kamouraska (CSN) dont l'objet est de régulariser l'horaire de travail des employés travaillant à l'entretien des sentiers du Boisé Beaupré;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Engagement pour le Plan de gestion des actifs

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville de La Pocatière et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

289-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

QUE le Conseil de ville approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Festivités d'Halloween 2024 - Remerciements

290-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADRESSER les félicitations et les remerciements sincères du conseil municipal à la suite de la superbe réussite des festivités de la 18^e édition de L'Halloween à La Pocatière, aux organismes et partenaires ayant participé à l'élaboration d'activités pour bonifier la programmation de la Ville, aux commerçants qui ont décoré leurs commerces et/ou distribué des bonbons, aux partenaires financiers de la Ville, tout particulièrement à M. Sébastien Demers, courtier immobilier de l'agence EXP et commanditaire-présentateur des festivités, à tous les employés municipaux, notamment à l'équipe des Services récréatifs, culturels et communautaires, des Travaux publics et du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour avoir assuré la sécurité des festivités, ainsi qu'à M^{mes} Louise Lacoursière et Julie Hudon du Service des communications. Un merci spécial à M. Marto Napoli, porte-parole unique et ambassadeur des festivités depuis quelques années, et à tous ceux et celles qui ont travaillé de près ou de loin à faire des festivités de L'Halloween à La Pocatière 2024 un franc succès.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, M. Vincent Bérubé, maire, M^{mes} Emilie Dionne et Marie-Claude Godin, conseillères, et MM. Guillaume Dufour, Mario Guignard, Simon Fissette et Steve Leclerc conseillers, déposent devant le conseil leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Démission de M. Yann Dos Santos

291-2024 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M. Yann Dos Santos à titre de pompier à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, annoncée dans un courriel daté du 7 octobre 2024. Ladite démission prendra effet à compter de la date de la présente résolution;

DE REMERCIER M. Dos Santos de son service au sein de la brigade des pompiers de La Pocatière.

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

Une étudiante demande quel est le rôle du conseil dans le dossier de la piscine. M. Bérubé précise que la piscine est dans un édifice gouvernemental donc le maire a un rôle d'accompagnement et peut appuyer les demandes effectuées dans ce dossier. Le maire a fait des représentations auprès de la MRC et M. Guillaume Dufour, conseiller, mentionne qu'il y a eu de nombreuses rencontres politiques et de communications avec les médias.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

292-2024 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 39.